



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/29  
15 avril 2015

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-quatorzième réunion  
Montréal, 18 - 22 mai 2015

**PROPOSITION DE PROJET : EL SALVADOR**

Le présent document comporte des commentaires et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)

PNUD/PNUE

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### El Salvador

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD (principale) et PNUE	65 <sup>e</sup>	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2013	8,08 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2013		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123					0,0				0,0
HCFC-124					0,0				0,0
HCFC-141b					2,4				2,4
HCFC-142b					0,0				0,0
HCFC-22					5,6				5,6

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	11,7	Point de départ des réductions globales durables :	16,62
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	9,03	Restante :	7,59

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des PAO (tonnes PAO)	0,5	0,8	0,0	0,0	0,0	0,1	1,4
	Financement (\$ US)	63 348	101 050	0	0	0	17 200	181 598
PNUE	Élimination des PAO (tonnes PAO)	0,2	1,4	0,0	0,0	0,0	0,2	1,8
	Financement (\$ US)	19 150	175 680	0	0	0	19 520	214 350

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017-2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	11,68	11,68	10,51	10,51	10,51	7,59	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	11,68	11,68	10,51	10,51	10,51	7,59	s.o.
Financement accordé (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	530 349				58 928	94 000		16 000	699 277
		Coûts d'appui	39 776				4 420	7 050		1 200	52 446
	PNUE	Coûts de projet	166 500				18 500	171 000		19 000	375 000
		Coûts d'appui	5 850				650	4 680		520	11 700
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)			Coûts de projet	696 849	0	0	0	0,0	0,0	0,0	696 849
			Coûts d'appui	45 626	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$ US)			Coûts de projet				<b>77 428</b>				77 428
			Coûts d'appui					<b>5 070</b>			

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	À examiner individuellement
--	-----------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement d'El Salvador, le PNUD, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 74<sup>e</sup> réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant total de 82 498 \$ US, soit 58 928 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 420 \$ US pour le PNUD, et de 18 500 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 650 \$ US pour le PNUE. La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche et du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 à 2016.

### Rapport sur la consommation des HCFC

#### *Consommation des HCFC*

2. Le gouvernement d'El Salvador a indiqué une consommation de 8,08 tonnes PAO de HCFC en 2013 et a estimé une consommation de 8,50 tonnes PAO pour 2014. La consommation de HCFC pour 2010-2014 est indiquée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation des HCFC au El Salvador (données de l'Article 7, 2010-2014)**

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014*	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	161,71	132,08	123,28	101,81	117,20	148,13
HCFC-123	0,30	0,40	0,41	0,09	0,10	2,65
HCFC-124	0,91	1,77	1,09	0,58	0,70	4,89
HCFC-141b	23,26	20,35	22,68	22,21	18,90	30,39
HCFC-142b	0,18	0,0	0,11	0,33	0,00	0,47
<b>(Total) (tm)</b>	<b>186,36</b>	<b>154,60</b>	<b>147,57</b>	<b>125,02</b>	<b>136,90</b>	<b>186,51</b>
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés**						44,87***
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	8,9	7,27	6,78	5,60	6,40	8,15
HCFC-123	0,0	0,00	0,01	0,01	0,00	0,05
HCFC-124	0,0	0,04	0,02	0,01	0,00	0,11
HCFC-141b	2,6	2,24	2,50	2,44	2,10	3,34
HCFC-142b	0,1	0,00	0,01	0,02	0,00	0,03
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>11,5</b>	<b>9,55</b>	<b>9,32</b>	<b>8,08</b>	<b>8,50</b>	<b>11,7</b>
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés**						4,94***

\*Donnée préliminaire.

\*\*La consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés n'a pas été déclarée en vertu de l'Article 7 ni en vertu du rapport de mise en œuvre du programme du pays. On estime que les trois entreprises de mousse au El Salvador ont utilisé 8,31 tonnes PAO en 2013.

\*\*\*Utilisation moyenne entre 2007 et 2009.

3. Depuis 2011, la réduction de consommation des HCFC est partiellement attribuable à la formation sur les bonnes pratiques en réfrigération, à l'introduction de solutions de remplacement des HCFC au pays et à l'achat restreint d'équipement à base de HCFC-22 dans les bâtiments publics en raison d'une politique nationale sur l'efficacité énergétique soutenue par l'Office national de l'énergie. L'augmentation de la consommation du HCFC-22 en 2014 est due à une entreprise qui a augmenté ses stocks avant sa fusion avec une autre.

### *Rapport de la mise en œuvre du programme du pays*

4. Le gouvernement d'El Salvador a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2013, et ces données sont cohérentes avec les données déclarées en vertu de l'Article 7. Le rapport du programme du pays de 2014 sera présenté le 1<sup>er</sup> mai 2015.

## Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

### *Cadre juridique et renforcement d'institutions<sup>1</sup>*

5. Le gouvernement d'El Salvador a promulgué l'instrument juridique qui a permis de fixer la référence de base en matière d'importation de HCFC, en plus d'établir un système de permis et de quotas pour l'importation des HCFC en conformité avec les objectifs de réduction du Protocole de Montréal. Par conséquent, des quotas d'importation des HCFC ont été attribués aux importateurs pour 2013, 2014 et 2015.

6. Un atelier de formation sur la mise à jour des mesures de contrôle des HCFC et la prévention du commerce illicite a été organisé avec la participation de sept représentants de l'Unité de gestion du risque de la Direction nationale des douanes. Deux identificateurs de réfrigérants ont aussi été fournis par les ateliers et les distributeurs pour surveiller les ventes de réfrigérants.

7. L'interdiction sur les importations de HCFC-141b en vrac ou contenu dans les polyols prémélangés est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme prévu.

### *Secteur de la fabrication*

8. Deux des trois entreprises de fabrication de mousse en polyuréthane (PU) qui utilisaient 8,31 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés ont achevé leur conversion. Unimetal (panneaux-sandwichs) a effectué la conversion vers la technologie du cyclopentane et Hecasa (portes de métal à mousse injectée) vers la technologie eau-CO<sub>2</sub>. Les deux entreprises ont commencé la production commerciale avec les solutions de remplacement, éliminant ainsi 87 % du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés utilisés dans le pays.

9. La troisième entreprise, Aislamientos Térmicos de Centroamérica (mousse pulvérisée), est techniquement prête à procéder à la conversion, mais ses fournisseurs n'offrent pas la solution de remplacement choisie (formiate de méthyle). Le projet facilite l'approvisionnement d'échantillons de systèmes de mousse en PU à base d'eau et de formiate de méthyle grâce à des contacts établis avec des entreprises de système au Mexique. Compte tenu de l'interdiction des importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés, l'entreprise a testé, à ses propres frais, des systèmes de mousse en PU à base de HFC-245fa comme mesure temporaire pour poursuivre les opérations jusqu'à ce que les mélanges à base de formiate de méthyle soient fournis.

### *Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

#### *Programme de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération*

10. Un manuel de formation et une vidéo sur les bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC-22 ont été achevés, et 220 techniciens ont été formés. En outre, 38 ateliers d'une journée sur l'utilisation des réfrigérants qui remplacent les HCFC ont été achevés avec la participation de 900 techniciens. Dix climatiseurs ont été fournis et distribués à deux institutions de formation à des fins de formation.

#### *Réduction de la consommation de HCFC au moyen de la récupération et du recyclage*

11. Trois centres de réutilisation des SAO et l'association salvadorienne de climatisation et de réfrigération se sont procurés 89 cylindres de différentes capacités. Les cylindres sont prêtés à des techniciens qualifiés pour faciliter la récupération du HCFC-22 lors des activités d'entretien sur les

---

<sup>1</sup> Le PGEH au El Salvador a été approuvé par le Comité exécutif lors de la 65<sup>e</sup> réunion, y compris la composante du renforcement d'institutions.

systèmes de climatisation et de réfrigération. Une fois que l'entretien est terminé, le technicien retourne les cylindres au centre afin qu'ils soient conservés et prêtés à d'autres techniciens.

#### *Mise en œuvre et suivi du projet*

12. L'équipe de mise en œuvre du projet appuie l'Unité nationale pour l'ozone dans la mise en œuvre des activités du PGEH. Des réunions avec les autorités du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MARN) ont lieu régulièrement pour établir des plans de travail annuels, faire le suivi de la gestion administrative de l'ensemble du programme et préparer des rapports d'étape.

#### Taux de décaissement du financement

13. En mars 2015, sur les 696 849 \$ US approuvés à ce jour (530 349 \$ US pour le PNUD et 166 500 \$ US pour le PNUE), 475 615 \$ US (68,3 %) ont été décaissés (415 283 \$ US pour le PNUD et 60 332 \$ US pour le PNUE). Le solde de 221 234 \$ US sera décaissé en 2015 et 2016.

#### Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche du PGEH

14. Au cours de la deuxième tranche de financement du PGEH, le gouvernement d'El Salvador mettra en œuvre les activités suivantes :

- (a) *Renforcement des institutions (PNUE) (18 500 \$ US)* : Des modifications aux règlements sur les importations de HCFC, y compris des mesures de contrôle sur l'importation d'équipements contenant des HCFC; la coordination avec la Direction nationale des douanes en vue d'inclure l'équipement contenant des HCFC dans le code tarifaire; quatre ateliers avec les intervenants et les institutions de normalisation sur la gestion des hydrocarbures; et la formation de 40 agents des douanes supplémentaires sur la gestion des produits chimiques et la prévention du commerce illicite de HCFC.
- (b) *Formation et assistance technique (PNUD) (20 000 \$ US)* : Formation de 400 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et en climatisation, et distribution de 300 trousseaux d'outils de base, y compris des manomètres multiples, des pinces et des coupe-tubes.
- (c) *Récupération et recyclage (PNUD) (30 000 \$ US)* : L'achat de 150 cylindres pour la récupération et réutilisation des réfrigérants et 150 trousseaux d'outils, y compris un solvant sans HCFC pour remplacer l'usage du HCFC-141b dans le nettoyage des systèmes de réfrigération.
- (d) *Suivi, évaluation et mesures de contrôle (PNUD) (8 928 \$ US)* : Gestion et suivi du programme pour appuyer la mise en œuvre des activités du PGEH, y compris les rapports de mise en œuvre.

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

15. Le Secrétariat a noté que la présente tranche aurait dû être présentée à la dernière réunion de 2015, conformément à l'accord entre le gouvernement d'El Salvador et le Comité exécutif. En tenant compte du fait que la tranche a été présentée l'année où elle a été élaborée et que cela ne présente aucune dérogation au plan d'affaires de 2015-2017, le Secrétariat l'a donc examiné à la réunion.

## Rapport sur la consommation des HCFC

16. Le PNUD a été tenu de fournir plus de détails sur le programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics qui a contribué à la réduction de la consommation de HCFC au El Salvador. Le programme fonctionne dans le cadre d'une politique existante de marchés publics « verts »; l'efficacité énergétique et la technologie sans HCFC sont les critères de sélection de l'équipement de climatisation dans le cadre du programme. À l'heure actuelle, les équipements à base de HCFC-22 sont remplacés par des équipements à base de HFC-410A.

## Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

### *Cadre juridique*

17. Conformément à la décision 63/17, une confirmation a été reçue de la part du gouvernement, selon laquelle un système national exécutoire de permis et de quotas relatif à l'importation et à l'exportation de HCFC est en place et que le système est conforme au Protocole de Montréal. Le quota d'importation de HCFC pour 2015 est fixé à 10,46 tonnes PAO. Pour les années suivantes, le quota annuel sera calculé en fonction des niveaux autorisés par le Protocole de Montréal.

### *Secteur de la fabrication*

18. Le PNUD a indiqué que la principale difficulté associée au projet sur la mousse était l'approvisionnement limité de systèmes à base de formiate de méthyle adaptés aux conditions locales. En raison de ce problème, une des deux entreprises ayant déjà achevé la conversion (Hecasa) a plutôt opté pour la technologie à base d'eau à un coût d'exploitation plus élevé, car c'était l'unique technologie qu'offrait son fournisseur de polyols. Étant donné le manque de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés à la suite de l'interdiction qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'entreprise de mousse pulvérisée, Aislamientos Térmicos Centroamérica, a décidé de tester les polyols à base de HCF-245fa, à ses propres frais, pour remplacer les polyols à base de HCFC-141b, comme une solution temporaire jusqu'à ce que l'approvisionnement de polyols à base de formiate de méthyle soit assuré. Le PNUD travaille directement avec un fournisseur au Mexique pour effectuer des tests et des essais avec les polyols à base de formiate de méthyle afin de les fournir à Aislamientos Térmicos Centroamérica, et d'achever ainsi la conversion de l'entreprise en 2015. Le Secrétariat a reconnu les efforts réalisés par le PNUD pour faciliter l'accès à la technologie à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) au El Salvador, et a suggéré de rendre compte périodiquement au Comité exécutif de la situation d'Aislamientos Térmicos Centroamérica jusqu'à ce que l'entreprise ait achevé la conversion complète de sa production vers une technologie à faible PRP.

19. En ce qui concerne les deux entreprises ayant achevé la conversion, le PNUD a confirmé que tous les fonds approuvés ont été utilisés. En outre, Unimetal et Hecasa ont amassé plus de 50 000 \$ US et 25 000 \$ US, respectivement, comme financement de contrepartie. Bien que la consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés des entreprises était de 8,31 tonnes PAO en 2013, le projet a été financé selon une consommation de 4,94 tonnes PAO (l'utilisation moyenne entre 2007 et 2009).

### *Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

20. Concernant les travaux effectués par les instituts de formation pour veiller à la viabilité des bonnes pratiques en réfrigération, le PNUD a indiqué que les deux instituts de formation ont reçu un financement de l'Institut salvadorien de formation professionnelle (UNSAFORP) pour offrir une formation à des techniciens indépendants au moyen de petits ateliers. En raison de l'introduction prévue des technologies à faible PRP sur le marché, la formation continuera d'être offerte dans le cadre du

PGEH. L'introduction d'une certification pour les techniciens est également envisagée, mais sur une base volontaire.

21. Quant à l'état actuel de la pénétration des solutions de remplacement des HCFC, le PNUD a indiqué que les principales solutions de remplacement des HCFC, à ce jour, étaient les HFC, à la fois sous forme pure et en mélange, car une grande partie des importations proviennent de pays où cette technologie est dominante. Grâce aux activités mises en œuvre dans le cadre du PGEH, le gouvernement diffuse des informations sur les solutions de remplacement à faible PRP et encourage leur utilisation.

#### Modifications apportées à l'Accord

22. En examinant la demande de la tranche, le Secrétariat a identifié une incohérence dans l'Accord entre le gouvernement d'El Salvador et le Comité exécutif. Bien que le gouvernement s'est engagé à interdire les importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Appendice 2-A de l'Accord indique que d'ici 2020, il y aura encore une consommation restante admissible de 2,29 tonnes PAO de HCFC-141b. Afin de rétablir cette incohérence, 2,29 tonnes PAO ont été déduites de la consommation restante admissible de HCFC-141b (ligne 4.2.3 de l'Appendice 2-A de l'Accord) et ajoutées à la consommation restante admissible de HCFC-22 (ligne 4.1.3). Les modifications apportées à l'Appendice 2-A n'affecteront pas le financement approuvé pour El Salvador, puisque le HCFC-141b est utilisé dans le nettoyage et le rinçage des équipements de réfrigération (c.-à-d. dans le secteur de l'entretien). Le paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui qui avait été convenu à la 65<sup>e</sup> réunion, tel qu'il est indiqué à l'Annexe I du présent document. L'Accord pleinement révisé sera annexé au rapport final de la 74<sup>e</sup> réunion.

#### Conclusion

23. Le Secrétariat a noté que la mise en œuvre du PGEH au El Salvador progresse bien. Le gouvernement a mis en place un système de quotas et de permis pour les importations de HCFC qui a permis au pays d'atteindre et de maintenir la conformité avec les mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Conformément à son engagement avec le Comité exécutif, le gouvernement a également établi une interdiction des importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et deux des trois entreprises de mousse ont achevé avec succès la conversion vers une solution à faible PRP. Quant à l'utilisation temporaire du HCF-245fa par Aislamientos Térmicos Centroamérica, l'entreprise s'attend à ce que les polyols à base de formiate de méthyle soient disponibles en 2015 et prévoit achever la conversion en conséquence. Le gouvernement progresse également dans la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération avec la formation de techniciens et la distribution d'équipement aux centres de réutilisation des SAO. Le taux de décaissement du financement est supérieur à 68 % du financement total approuvé à ce jour.

### **RECOMMANDATION**

24. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager les points suivants :

- (a) Prendre note des points suivants :
  - (i) Le rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au El Salvador;
  - (ii) Le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement du El Salvador et du Comité exécutif en fonction de la consommation restante admissible révisée et du paragraphe 16 qui a été ajouté

pour indiquer que l'Accord révisé remplace celui qui avait été conclu à la 65<sup>e</sup> réunion, comme il est indiqué dans l'Annexe I du présent document; et

- (iii) Une entreprise dans le secteur de la mousse, dont la conversion vers une solution à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) a été approuvée, utilise temporairement du HFC-245fa en raison de l'indisponibilité des systèmes nationaux à base de polyols à faible PRP.
- (b) Demander au PNUD de continuer à aider le gouvernement d'El Salvador à identifier des entreprises de système offrant des systèmes à base de polyols à faible PRP, particulièrement ceux à base de formiate de méthyle, qui pourraient approvisionner le pays;
- (c) Demander au PNUD de faire rapport de l'état de la conversion de l'entreprise mentionnée au sous-paragraphe (a)(iii) ci-dessus, jusqu'à ce que cette entreprise ait effectué la conversion vers une solution à faible PRP; et
- (d) Approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour El Salvador, ainsi que les plans de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2015-2016, d'une somme de 82 498 \$ US, constituée de 58 928 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 420 \$ US pour le PNUD, et de 18 500 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 650 \$ US pour le PNUE.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT  
D'EL SALVADOR ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA  
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES**  
(Les changements pertinents sont en gras pour faciliter la référence)

**16. Le présent Accord révisé remplace l'Accord conclu entre le gouvernement d'El Salvador et le Comité exécutif à la 65<sup>e</sup> réunion de ce dernier.**

**APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017- 2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	11,68	11,68	10,51	10,51	10,51	7,59	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	11,68	11,68	10,51	10,51	10,51	7,59	s.o.
2.1	Financement approuvé (\$ US) pour l'agence d'exécution principale (PNUD)	530 349	0	0	0	58 928	94 000	0	16 000	699 277
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	39 776	0	0	0	4 420	7 050	0	1 200	52 446
2.3	Financement approuvé (\$ US) pour l'agence d'exécution coopérante (PNUE)	166 500	0	0	0	18 500	171 000	0	19 000	375 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération principale (\$ US)	5 850	0	0	0	650	4 680	0	520	11 700
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	696 849	0	0	0	77 428	265 000	0	35 000	1 074 277
3.2	Total des coûts d'appui	45 626	0	0	0	5 070	11 730	0	1 720	64 146
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	742 475	0	0	0	82 498	276 730	0	36 720	1 138 423
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)									<b>0,56</b>
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)									s.o.
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)									<b>7,59</b>
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)									<b>3,34</b>
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)									s.o.
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)									<b>0,00</b>
4.3.1	Élimination totale de HCFC-142b convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)									0,03
4.3.2	Élimination de HCFC-142b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)									s.o.
4.3.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-142b (tonnes PAO)									0
4.4.1	Élimination totale de HCFC-123 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)									0,05
4.4.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)									s.o.
4.4.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)									0
4.5.1	Élimination totale de HCFC-124 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)									0,11
4.5.2	Élimination de HCFC-124 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)									s.o.
4.5.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-124 (tonnes PAO)									0
4.6.1	Élimination totale de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)									4,94
4.6.2	Élimination des polyols à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)									s.o.
4.6.3	Consommation restante admissible pour les polyols (tonnes PAO)									0

----